

Le mot du Maire



La sécheresse estivale a laissé place à la pluie diluvienne, aux conséquences désastreuses dans certaines régions. Le sol gorgé d'eau a rendu impossible la plantation dans de bonnes conditions sur certains secteurs de la commune, et nous avons été contraints de rendre

« les bêches ». L'objectif de terminer les plantations avant les fêtes n'aura donc pas été rempli, mais nous avons bon espoir de poursuivre en janvier sur les sites suivants : entre la fausse rivière et le stade, le long de la route de Lambert, entre le cimetière de Montmureau et la voie nouvelle, sur le pourtour de l'aire de jeux de Montmureau, dans le prolongement de « la mare à Jules » et quelques sujets à l'intérieur du village. Les végétaux sont des essences variées et indigènes pour 99%. Les 230 hautes tiges, sont des chênes et charmes puis des frênes, sorbiers, cormiers, érables, bouleaux, trembles, merisiers, poiriers et pommiers sauvages, 1070 arbustes d'une vingtaine d'essences indigènes viennent compléter l'ensemble (listes du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val-de-Loire et de la Fédération de la Chasse). Avec l'acquisition de végétaux locaux et ces plantations, réalisées par nos agents du service technique, Barjouville renforce sa volonté d'être une commune verte, préserve sa biodiversité et réalise (à son échelle) sa part dans le combat face au réchauffement climatique.

Pour mieux connaître les espèces végétales, animales et les habitats présents sur notre territoire, une majorité de conseillers a voté lors du conseil municipal de décembre pour réaliser un Inventaire de Biodiversité Communal (IBC) avec l'Association Eure-et-Loir Nature (financée par la Région Centre-Val de Loire à 80%, Eure-et-Loir Nature à 10% et la Commune). Ce sera un document indispensable pour les futurs projets de notre commune, et permettra aux habitants d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine naturel les entourant.

Nous vous souhaitons, l'équipe municipale, le personnel communal et moi-même, à Toutes et à Tous une bonne santé et une année pleine de joie pour 2020.

Le Maire, Jean-François LELARGE

La cérémonie de présentation des vœux et de remise des prix du Concours des Maisons Fleuries, aura lieu le lundi 13 janvier 2020 à 18h15 au Foyer Culturel.

LE REPAS DES AINES A BARJOUVILLE

La municipalité et le CCAS ont réunis au foyer culturel 130 personnes le dimanche 17 novembre.

Mr Le maire Jean François LELARGE a remis des fleurs à Mme CHOFFIN et Mr POUSSIER, doyens de la manifestation (voir photo)

Le repas sur le thème de la Montagne, apprécié de tous les convives était préparé et servi par l'équipe THURIN TRAITEUR d'ARROU. L'après-midi s'est prolongée avec danses et chansons animée par l'orchestre TONY FORMAN.

Les doyens de la commune Mme GRESSETEAU Jeannine et Mr VANDENGERGUE Robert étaient absent pour diverses raisons.

Patrick GERAY







L'ASSOCIATION HANDI'CHIENS EST ARRIVÉE À BARJOUVILLE

Barjouville est devenue une ville pionnière en Eure-et-Loir : elle est la 1^{ère} ville du département à accueillir l'association Handi'Chiens.

Avec déjà 4 familles d'accueil en Eure-et-Loir, l'association Handi'Chiens recherchait un lieu propice à la formation de ses chiens. C'est ainsi que depuis le 18 septembre 2019, la commune de Barjouville met à disposition de l'association Handi'Chiens, tous

les 15 jours pendant 2 heures, l'ancienne école de Barjouville, afin de permettre à 4 familles d'accueil en présence d'une déléguée de l'Essonne, Mme Isabelle DURAND, d'avoir des cours pour éduquer 4 chiots: Online, Orly, Pixel et Pumpy.

Chaque année, l'association Handi'Chiens remet entre 140 et 150 chiens d'assistance, qui sont éduqués et remis gratuitement, à des personnes en situation de handicap.

En quoi consiste la formation Handi'Chiens?

La formation d'un chien dure 2 ans. Les chiens sont principalement des Golden Retrievers ou des Labradors.

Le chiot est sélectionné à ses 2 mois et demi. Il rejoint sa famille d'accueil pour 16 mois où il apprendra la vie en société.

La famille d'accueil est bénévole, elle s'occupe du chiot qui deviendra chien, jusqu'à ses 18 mois.

Le chien poursuivra ensuite sa formation pendant 6 mois dans l'un des 4 Centres d'Education Handi'Chiens (Alençon, Bretagne, Val-de-Loire ou Lyon/Marcy l'Etoile).

La formation se conclue par la rencontre de son futur maître lors d'un stage d'adaptation et de transmission de 2 semaines.

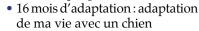
La vie à deux peut enfin commencer.

Pour les familles d'accueil c'est :

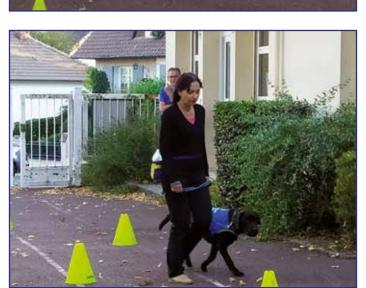
- 16 mois d'engagement auprès de Handi'Chiens pour éduquer le chiot,
- 16 mois pour une mission d'éduquer un chien bien dans ses pattes,
- 16 mois de disponibilités car il y a des cours tous les 15 jours avec un délégué et les autres familles d'accueil,
- 16 mois de sorties, j'emmène

mon chiot découvrir la vie humaine... supermarchés, restaurants, cinéma...,

- 16 mois de détentes, sorties en forêt pour être bien dans ses pattes, rencontres avec d'autres chiens,
- 16 mois de complicité, apprentissage par le jeu et les câlins,
- 16 mois de dons, don de soi, don de temps, don de disponibilité...,
- 16 mois de joies : joie de réussir, le chiot progresse bien,



- 16 mois de bénévolat : démonstration et faire connaître Handi'Chiens autour de nous,
- 16 mois de réussite : 32 commandes apprises... Ouvrir les portes, apporter des objets, marcher en laisse...
- 16 mois de : je vais devoir me séparer de mon chien... Il va rentrer au centre Handi'Chiens pour se perfectionner
- 16 mois de rêves: quel métier va avoir mon Handi'Chiens ? Chien d'Assistance auprès d'une personne à mobilité réduite, Chien d'Assistance dit d'Eveil auprès d'un enfant, Chien d'Assistance dit d'accompagnement social en EHPAD et IME, Chien d'Assistance Epilepsie, Chien d'Assistance Judiciaire pour les enfants.
- 24 mois de fierté: mon chien est devenu un chien exceptionnel et il va changer la vie d'une personne... Il a réussi c'est un Handi'Chiens.





Renseignements : www.handichiens.org
Dominique DAVIAU

En 2018, Handi'Chiens c'est:

- plus de 500 bénévoles,
- un coût de 15000€ par chien pour 2 années de formation, chien qui sera remis gratuitement à son/ sa futur(e) ami(e),
- les 3 premiers chiens d'alertes pour personnes épileptiques,
- la remise du 2000ème "Handi'-Chien"
- plus de 50 commandes pour faciliter la vie au quotidien...

Face à un tel élan de générosité et de solidarité, la ville de Barjouville ne pouvait qu'aider l'association, les bénévoles, les familles d'accueil pour permettre l'éducation de nouveaux chiens à remettre à de futurs maîtres favorisant le bien-être et l'autonomie du futur bénéficiaire.

Rédaction: Publication: Mairie de Barjouville - Directeur de la publication et de la rédaction: Mairie de Barjouville - Rédaction: Communication, élus, barjouvillois.

SOIRÉE ANTILLAISE

Bienvenue à Saint Barj' « dans les tropiques» beauceronnes ». La section fête a organisé une soirée antillaise le samedi 9 novembre. L'association Tropi-Ka avait préparé le repas typiquement antillais avec le traditionnel planteur. Les tables étaient décorées avec les bouquets réalisés par l'art floral. Les danseuses accompagnées par leurs musiciens et chanteurs ont animé le début de la soirée en faisant danser le public puis le DJ a pris le relais avec sa sono.

François Clément







FOIRE AUX LIVRES **DISQUES & COLLECTIONS**



BARJOUVILLE

DIMANCHE 9 FEVRIER 2020



Gymnase rue de Fort Mahon de 10h à 17h30

TARIF: 6 € la table de 2 m et 3 € la grille

Réservez dès maintenant :

Francine COADOU au 14 rue du Vaugautier 28630 Barjouville

Renseignements au : 06 81 19 19 38 - e-mail : francine.coadou@wanadoo.fr 06 43 12 78 35 - e.mail : templier.josiane@orange.fr





Ce sont en général un ou plusieurs individus qui sonnent chez vous, se font passer pour des vendeurs de calendriers. Ils s'introduisent à votre domicile et vous volent les biens qui sont situés à l'entrée.

En cas de doute appelez le 17 - N'ouvrez jamais à un inconnu sans précautions et utiliser l'entrebâilleur ou la chaînette de sécurité de la porte d'entrée.

Leurs butins sont des téléphones portables, des portefeuilles ou des bijoux. Ils n'ont en général pas d'uniformes, pas de cartes professionnelles, ou aussi parfois des faux justificatifs. Ils ciblent les maisons individuelles, mais aussi les appartements et les personnes âgées.

En cas de doute, il faut composer sans attendre le 17! Partagez autour de vous...

François Clément



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2020, bureaux ouverts de 8h00 à 18h00, il faut avoir 18 ans ou devenir majeur avant le samedi 14 mars 2020 pour voter au 1er tour et avant le samedi 21 mars 2020 pour voter au second tour et être inscrit ou avoir effectué son changement d'adresse avant le 7 février 2020.

QUI PEUT S'INSCRIRE?

Pour voter, il faut:

- Avoir 18 ans ou devenir majeur au plus tard la veille du jour d'un scrutin,
- Être Français. Les ressortissants de l'un des pays de l'Union européenne peuvent s'inscrire pour voter aux élections municipales et européennes de leur commune de résidence,
- Être inscrit sur les listes électorales de sa commune de résidence.

ATTENTION: EN CAS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Si vous avez changé d'adresse à Barjouville depuis les dernières élections, vous devez également procéder à une inscription comme expliqué dans le paragraphe «Où et comment s'inscrire?».

OÙ ET COMMENT S'INSCRIRE?

- Soit en ligne sur service-public.fr Attention, cette démarche est gratuite. N'utilisez aucun autre site privé et payant non officiel,
- Soit dans la mairie de Barjouville
- Soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription (imprimé CERFA à télécharger) et les pièces justificatives.

Pièces à fournir:

- Pièce d'identité en cours de validité ou expirée depuis moins de 5 ans, justifiant de la nationalité française ou d'un pays membre de l'Union européenne,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone fixe).

Plus de précisions sur le site Service Public.fr

CAS PARTICULIERS

Si vous venez d'avoir 18 ans :

Les jeunes français qui se sont fait recenser à 16 ans (Recensement <u>citoyen</u>) à Rennes sont inscrits d'office sur les listes électorales. Si vous avez procédé à votre recensement tardivement, si vous avez déménagé depuis celui-ci, vous devez vous inscrire sur les listes électorales.

Si vous avez changé d'adresse dans Barjouville :

Votre changement d'adresse n'étant pas connu de la mairie, vous risquez d'être radié d'office des listes électorales , même si vous avez récupéré votre carte d'électeur dans votre bureau de vote lors des dernières élections.

Pour voter aux élections municipales, vous devez signaler votre nouvelle adresse avant le 7 février 2020 et faire les mêmes démarches que pour une première inscription (Voir le chapitre «Où et comment vous inscrire»).

Si vous êtes citoyen.ne de l'Union Européenne :

Pour voter aux élections municipales et/ou du parlement européen, vous devez vous inscrire sur la liste électorale complémentaire.

VOTER PAR PROCURATION

La demande doit être effectuée le plus tôt possible pour tenir compte des délais de traitement par la mairie, qui doit avoir reçu la procuration au plus tard la veille du scrutin.

Comment effectuer la démarche :

Il est possible de pré-remplir <u>l'imprimé en ligne</u> et imprimer sa demande de vote par procuration.

L'électeur qui souhaite donner procuration (le mandant) doit se présenter personnellement :

- Ou au Tribunal d'Instance du lieu de sa résidence ou de son lieu de travail
- Si domicilié à l'étranger : à l'ambassade ou au consulat de France :

Il doit:

- Justifier de son identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire).
- Compléter un formulaire où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénoms, adresse, date de naissance).

Le mandataire (la personne qui votera) doit :

- Être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.
- Le jour du scrutin, se présenter, muni de sa propre pièce d'identité, dans le bureau de vote du mandant et voter en son nom.

Vérification inscription sur les listes électorales :

- soit par vous-mêmes, grâce au site Internet service-public :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

- soit directement auprès de nos services.

ETAT CIVIL 2019



11 Naissances



3 Mariages



8 Décès